



PRÉFÈTE DE LA MAYENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Laval, le 15 septembre 2023

Cyanobactéries dans la rivière La Mayenne : passage du secteur de Mayenne en alerte de niveau 2

La formation des [cyanobactéries](#), micro-organismes photosynthétiques, est favorisée par les fortes chaleurs et l'ensoleillement. Certaines cyanobactéries produisent des toxines pouvant provoquer des troubles de la santé chez l'homme (digestifs, neurologiques, cutanés) et chez certains animaux. Les chiens peuvent être particulièrement vulnérables de par leurs comportements. Des mesures de précaution telles que l'évitement des zones de prolifération ou le rinçage après immersion permettent de prévenir l'apparition de symptômes.

Pour suivre le risque sanitaire sur la rivière La Mayenne, accru en période estivale, un programme de surveillance du développement des cyanobactéries est mis en place. Des analyses sont réalisées deux fois par semaine à Mayenne, Laval et Château-Gontier-sur-Mayenne. Les analyses permettent de déterminer le niveau de risque sanitaire et de limiter voire interdire les activités nautiques à risque en conséquence.

Les analyses réalisées à Mayenne le 15 septembre révèlent la présence de microcystine, toxine produite par les cyanobactéries, au-dessus de 5µg/l. Les conditions météorologiques de la semaine précédente, plus chaudes et ensoleillées, ont pu être favorables au développement de ces organismes photosynthétiques. Compte tenu du risque, le niveau d'alerte 2 est déclenché sur le secteur de Mayenne.

En conséquence :

- L'alerte de niveau 2 est déclenchée à partir du barrage de Saint-Fraimbault-de-Prières jusqu'à l'écluse de Belle Poule.

Retrouvez la liste des restrictions d'usages, activités nautiques, pêche, manifestations sportives sur :

<https://www.mayenne.gouv.fr/contenu/telechargement/50093/366980/file/Cyanobact%C3%A9ries+-+Niveau+alerte+2.pdf>

- La vigilance est maintenue à partir de l'écluse de Belle poule et jusqu'à la limite du département de la Mayenne avec celui du Maine-et-Loire.

Les usagers de la rivière sont donc appelés à rester vigilants et à appliquer les mesures de précautions, à retrouver sur :

https://www.mayenne.gouv.fr/contenu/telechargement/49827/365391/file/Cyanos_Info_VigilanceV2.pdf

Consultez l'arrêté préfectoral sur :

<https://www.mayenne.gouv.fr/contenu/telechargement/50592/370078/file/recueil-53-2023-147-recueil-des-actes-administratifs.pdf>

Cabinet de la préfète

Tél. : 02 43 01 50 54

Mail : pref-communication@mayenne.gouv.fr

Bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle

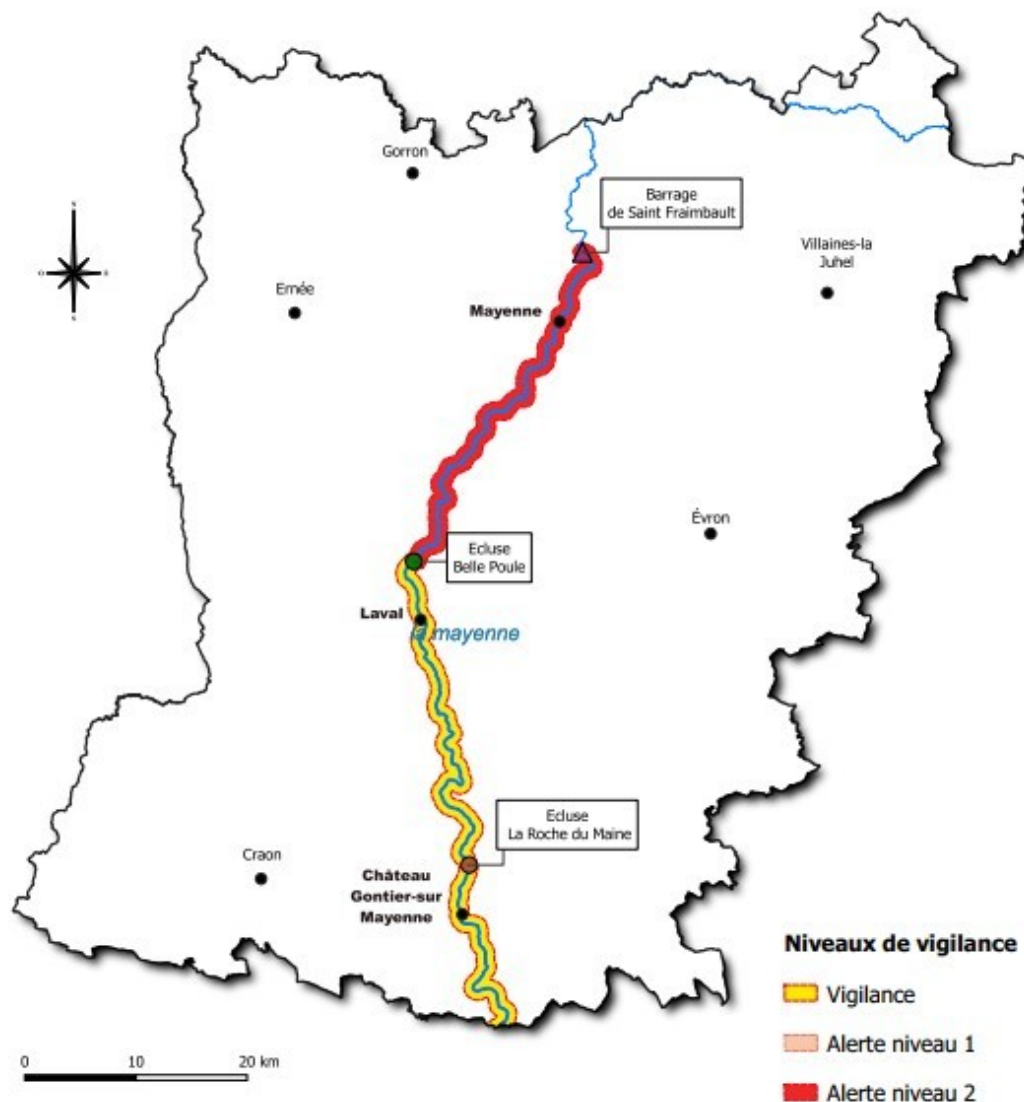
1/2

16 place Jean Moulin
53000 LAVAL

 @Prefet53

 Préfet de la Mayenne

 @prefet53



Sources : ©IGN / DDT 53

Service/Unité : SMT / GEOCT

Date : 15/09/2023

Direction Départementale des Territoires de la Mayenne - Cité administrative - Rue Mac Donald BP 23009 - 53063 Laval cedex 09

Prochaines analyses prévues le mardi 19 septembre.

Pour signaler le développement de cyanobactéries : ddt-secheresse@mayenne.gouv.fr

Pour toute question sanitaire sur les cyanobactéries : ars-pdl-se-eaux-loisirs@ars.sante.fr

Pour plus d'informations : <https://www.mayenne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-eau-et-biodiversite/Eau/Cyanobacteries/Cyanobacteries-adopter-les-bons-gestes-un-enjeu-sanitaire>